



COMMUNIQUE DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE MAYOTTE

Les opérations de recensement de la population ont démarré le 5 septembre et se poursuivront jusqu'au 2 octobre 2017.

Il est regrettable de constater que des personnes ayant domicile à Mayotte refusent de se faire recenser.

Ce genre de comportement qui contribue à fausser la réalité de la démographie mahoraise est inacceptable et intolérable.

Il est donc porter à la connaissance du public concerné qu'une telle attitude est contre la loi et que par conséquent, toute demande de service public ou à l'occasion de l'établissement d'une formalité administrative auprès des collectivités locales (inscription des enfants à l'école, demande de certificat de justification de domicile, demande de permis de construire, demande de branchement aux réseaux des services publics... etc) un extrait d'une attestation de recensement sera impérativement exigé.

A défaut de la production de ce document, toute demande de la part de l'intéressé fera l'objet d'une suite de non-recevoir, donc d'un rejet.

L'Association es Maires de Mayotte appelle la population à faire preuve de civisme et à accueillir les agents recenseurs qui se présenteront à leur domicile.

***Muhasibio wa leo Muwundrio wa meso
Des chiffres aujourd'hui pour construire demain***

Fait à Mamoudzou, le 18 septembre 2017.

